



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

ID : 069-216902569-20221110-V_DEL_221110_23-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **10 novembre 2022**

Membres du conseil Municipal			
En exercice	Présents	Procuration	Absent
43	34	5	4

Date de convocation le **4 novembre 2022**

Présidente: Madame Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric **KIZILDAG**

V_DEL_221110_23

Appel à projet 2022 Plan de Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Rapporteur : Madame MOSTEFAOUI,

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI, Nadia LAKEHAL donne pouvoir à Abdoulaye SOW, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Maoulida M'MADI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Sacha FORCA, Ange VIDAL

Mesdames, Messieurs,

Le 29 octobre 2014, la Ville de Vaulx-en-Velin a lancé un ambitieux Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Il a été signé avec l'État, le Défenseur des Droits, la Région, la Métropole de Lyon, ainsi qu'avec différents partenaires associatifs.

Pour la septième année consécutive, la Ville et l'État ont lancé, dans le cadre de ce Plan, un appel à projets destiné en priorité aux petites associations et aux collectifs d'habitants. Il a pour vocation de soutenir des actions innovantes menées sur le territoire au bénéfice des Vaudais, et de proposer des projets concrets de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Les projets éligibles doivent s'inscrire dans l'un des sept axes du Plan de lutte :

- Axe 1 : le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- Axe 2 : sensibiliser les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé et des services au public ;
- Axe 3 : renforcer la qualification juridique des acteurs ;
- Axe 4 : favoriser l'accès aux droits des victimes ;
- Axe 5 : histoire et mémoire ;
- Axe 6 : l'engagement citoyen ;
- Axe 7 : égalité entre les femmes et les hommes.

Les subventions sont limitées à 2 000€ par projet.

En octobre 2022, 2 projets ont été déposés et 1 a été retenu pour une somme globale de 2 000€. Pour mémoire, le financement de 12 projets a été voté lors des trois derniers conseils municipaux ; ainsi, depuis le début de l'année, 23 500€ ont été attribués aux associations dans le cadre de cet appel à projets.

L'engagement et le développement concret d'actions sur le territoire en lien avec les habitants ont été les critères de sélection des projets retenus, dont vous trouverez la liste ci-dessous :

Porteur du projet	Axe(s) du Plan	Description du projet	Montant
Les Voisins Solidaires	Axe 1 Axe 6 Axe 7	<i>Cafés citoyens</i> Organisation de temps d'échanges en partenariat avec des associations spécialisées : - Trois cafés citoyens où les habitants sont invités à s'exprimer autour des discriminations, de l'égalité femmes/hommes, des idées reçues, etc. - Atelier « création de Haïku » sur le thème de la différence ; - Atelier sensibilisation autour de la thématique : « Apprendre à décrypter les médias » à destination des jeunes.	2 000€

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le versement de la subvention présentée dans le présent rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver le versement de la subvention présentée dans le présent rapport.

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

SLO

ID : 069-216902569-20221110-V_DEL_221110_23-DE

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	39	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOU , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Pierre BARNEOUD - ROUSSET , Bernard RIAS , Monique MARTINEZ , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Frédéric KIZILDAG , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Nordine GASMI , Carlos PEREIRA , David LAÏB , Mustapha USTA , Maoulida M'MADI , Christine BERTIN , Audrey WATRELOT , Richard MARION
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 10 novembre 2022.

